



Ville d'Aix-les-Bains

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 MARS 2018**

Délibération N° 039/2018

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE VINGT MARS
A DIX NEUF HEURE**

Le conseil municipal de la ville d'AIX LES BAINS, dûment convoqué le 13 mars 2018, s'est réuni publiquement en session ordinaire, salon de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Dominique DORD, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

Dominique DORD, Renaud BERETTI, Marina FERRARI, Georges BUISSON, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Michel FRUGIER, Pascal PELLER, Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h avant le vote N°18), Christiane MOLLAR, Claudie FRAYSSE, Jean-Marc VIAL, Hadji HALIFA, Jérôme DARVEY, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Raynald VIAL, Aurore MARGAILLAN, Nicolas POILLEUX, Serge GATHIER, André GIMENEZ, Fatiha BRUNETTI et Dominique FIE.

ETAIENT EXCUSES

Corinne CASANOVA (ayant donné pouvoir pour la séance à Christiane MOLLAR), Marie-Pierre MONTORO-SADOUX (ayant donné pouvoir pour la séance à Marina FERRARI), Thibaut GUIGUE (jusqu'à 20 h), Evelyne FORNER (ayant donné pouvoir pour la séance à Georges BUISSON), Jean-Claude CAGNON (ayant donné pouvoir pour la séance à Pascal PELLER), Nathalie MURGUET, Joaquim TORRES, Marie-Alix BOURBIAUX, Soukaïna BOUHNİK (ayant donné pouvoir pour la séance à Hadji HALIFA), Lucie DAL PALU, Lorène MODICA (ayant donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Nathalie REYMOND, Véronique DRAPEAU et Fabrice MAUCCI (ayant donné pouvoir pour la séance à Dominique FIE).

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas POILLEUX.

**39. AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES
VCEU AU SUJET DU DEPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY**

Dominique DORD, rapporteur fait l'exposé suivant :

Au sein de l'Union européenne, plusieurs projets de compteurs communicants sont à l'étude. En France les compteurs Linky sont en cours d'installation sur l'ensemble du territoire pour l'électricité.

Cette installation est impulsée par la directive 2009/72/CE du 13 juillet 2009 qui prévoit que « les États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité (...) », transposée en droit français par les dispositions des articles L.341-1 et suivants du code de l'énergie.

B.P.348 - 73103 AIX-LES-BAINS Cedex

Téléphone: 04.79.35.79.00 / 04.79.35.07.95 - Télécopie: 04.79.35.79.01 / 04.79.35.79.02

Courriel: mairie@aixlesbains.fr

La loi Grenelle prévoit également la mise en place de mécanismes d'ajustement et d'effacement de consommation d'énergie de pointe, tout en précisant que cette mise en place se fera par le biais de poses de compteurs intelligents pour les particuliers et la généralisation des compteurs intelligents afin de permettre aux logements d'accéder à leur consommation d'énergie en temps réel.

Les compteurs communicants sont déployés par ENEDIS (anciennement ERDF).

Au niveau de la Commune, de nombreux habitants, donc certains groupés en association, expriment de vives préoccupations (de diverses natures : santé publique, protection des données personnelles, etc.) au sujet de leur installation.

Sur le plan juridique, une jurisprudence administrative constante sanctionne les arrêtés municipaux de police s'opposant au déploiement du dispositif jugeant que l'état des connaissances scientifiques ne permettent pas notamment de faire apparaître des risques même incertains.

En revanche, le conseil municipal peut émettre un vœu sur la question du déploiement local du compteur électrique Linky. Il n'aura pas de portée juridique. Il montrera cependant le souci des élus de répondre aux sollicitations de nombreux aixois.

Il est en conséquence proposé aux élus d'émettre le vœu qu'une liberté de choix soit laissée aux usagers quant à la pose du compteur Linky. Ce vœu sera transmis à Enedis et au SDES (Syndicat départemental d'Energie de la Savoie, autorité concédante en matière de distribution publique d'énergie électrique) à qui nous demanderons une réponse.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

CONSIDÉRANT que de nombreux aixois ont manifesté des préoccupations de diverses natures au sujet de l'installation du compteur Linky par ENEDIS,

A l'unanimité avec 30 voix POUR, le conseil municipal :

- TRANSCRIT l'exposé du maire en délibération,
- EMET le vœu qu'une liberté de choix soit laissée à l'utilisateur quant à l'installation d'un compteur communicant (Linky),
- CHARGE le maire, ou son représentant, d'accomplir plus généralement toutes les formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et notamment la transmission du vœu à ENEDIS et au SDES.

POUR EXTRAIT CONFORME

Renaud BERETTI
Premier adjoint au maire

« Le Maire certifie le caractère
exécutoire du présent acte à la
date du 04.06.2018 »



Par délégation du maire,
Gilles MOCELLIN
Directeur général adjoint

Transmis le : 04.06.2018
Affiché le : 29.03.2018

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération 39 - Voeu au sujet du déploiement du compteur Linky

.....
Date de décision: 20/03/2018

Date de réception de l'accusé 04/04/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20032018_39

Identifiant unique de l'acte : 073-217300086-20180320-20032018_39-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .4

Autres domaines de competences

Voeux et motions

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : DCM39 voeu Linky.doc (99_DE-
073-217300086-20180320-20032018_39-DE-1-1_1.pdf)